

ANNEXE I

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

ET

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Présentation des fonctions et des tâches.

FONCTION 1: Prise en charge d'une production

Tâche 1-1: Analyser le dossier de production. Identifier les différentes phases.

Tâche 1-2: Participer à la vérification de l'adéquation globale entre objectifs et moyens de production (matériel, produits, personnel,...).

Tâche 1-3: Planifier et organiser des activités en vue de la mise en œuvre de la production dans le cadre des contraintes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

FONCTION 2: Conduite

Tâche 2-1: Exécuter ou faire exécuter la conduite des installations conformément aux procédures et dans le respect des contraintes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

Tâche 2-2: Suivre et contrôler le bon déroulement des différentes phases opératoires.

Tâche 2-3: Collecter des résultats. Repérer des anomalies. Mesurer des écarts. Analyser et interpréter des écarts. Intervenir dans la mesure de ses attributions.

Tâche 2-4: Participer au contrôle de qualité des matières premières, produits en cours et produits finis.

Tâche 2-5: Contribuer au nettoyage, au rangement et à la décontamination des locaux et des équipements. Participer à l'hygiène générale.

Tâche 2-6: Participer au traitement, au tri et à l'élimination des déchets.

FONCTION 3: Maintenance

Tâche 3-1: Effectuer l'entretien courant préventif. Détecter les anomalies de fonctionnement du matériel et des équipements. Faire un premier diagnostic.

Tâche 3-2: Préparer les matériels et équipements aux opérations de maintenance dans le respect des procédures de consignation et de prévention des risques professionnels.

Tâche 3-3: Exécuter ou faire exécuter la maintenance curative de niveau 1 et 2 dans le cadre des habilitations.

Tâche 3-4: Suivre des opérations de maintenance en relation avec les intervenants et les services spécialisés.

Tâche 3-5: Participer à la remise en service, aux essais et réglages dans le respect des procédures de déconsignation et de prévention des risques professionnels.

FONCTION 4: Gestion de production

Tâche 4-1: Participer au suivi des consommations et à la gestion des approvisionnements.

Tâche 4-2: Mettre en forme, exploiter et diffuser les résultats de production.

Tâche 4-3: Mémoriser et archiver des résultats d'exploitation d'une production.

FONCTION 5: Prévention des risques professionnels et protection de l'environnement

Tâche 5-1: Identifier les risques liés à la conduite et participer à leur évaluation.

Tâche 5-2: Veiller à la pérennité des mesures de prévention ainsi qu'à la mise en œuvre des équipements de protection collective, à la vérification et au port des équipements de protection individuelle adaptés.

Tâche 5-3: Appliquer les procédures de stockage, de traitement et de gestion des effluents et déchets.

Tâche 5-4: Intervenir dans les limites prévues et alerter.

Tâche 5-5: Favoriser l'intégration et la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection au poste de travail. Participer à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.

Tâche 5-6: Contribuer à la sensibilisation et à la formation à la sécurité ainsi qu'à la protection de l'environnement.

FONCTION 6: Communication et animation

Tâche 6-1: Participer à l'information et aux transferts des savoir-faire auprès des membres de l'équipe de production.

Tâche 6-2: Traiter et transmettre les informations en utilisant les moyens techniques de communication propres à l'entreprise.

Tâche 6-3: Animer l'équipe de production et rendre compte. Présenter des propositions d'amélioration argumentées.

Tâche 6-4: Etre acteur dans les actions d'accueil et de formation au poste des nouveaux arrivants.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 1: Prise en charge d'une production

TACHES:

- T 1-1 Analyser le dossier de production. Identifier les différentes phases.
- T 1-2 Participer à la vérification de l'adéquation globale entre objectifs et moyens de production (matériel, produits, personnel, ...).
- T 1-3 Planifier et organiser des activités en vue de la mise en œuvre de la production dans le cadre des contraintes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Dossier de production comprenant : le cahier des charges de production, les procédures et paramètres d'exploitation, les documents qualités et les fiches produits
- Dossier technique de l'installation comprenant : les notices techniques des matériels, les procédures d'utilisation de ces matériels, le dossier de maintenance, les schémas de l'installation et des réseaux
- Dossier de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement
- Fiches de poste
- Fiches de données de sécurité
- Consignes d'utilisation des équipements de protection collective et individuelle
- Situation des approvisionnements et des stocks
- Disponibilité des personnels et des équipements

Autonomie : Autonomie partielle sous le contrôle du responsable de production

RESULTATS ATTENDUS:

- Un avis motivé est donné sur l'adéquation entre les moyens et les impératifs de production.
- Le matériel et les matières d'œuvre sont disponibles, conformes et vérifiées.
- Les énergies nécessaires sont disponibles
- Les activités sont organisées en vue de la production dans le respect des contraintes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Le personnel est réparti correctement dans le segment de production.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 2: Conduite

TACHES:

- T 2-1 Exécuter ou faire exécuter la conduite des installations conformément aux procédures et dans le respect des contraintes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.
- T 2-2 Suivre et contrôler le bon déroulement des différentes phases.
- T 2-3 Collecter des résultats. Repérer des anomalies. Mesurer des écarts. Analyser et interpréter des écarts. Intervenir dans la mesure de ses attributions.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Installation de production en état de marche
- Matières premières
- Utilités
- Equipements de protection collective et individuelle
- Dossier de production comprenant : le cahier des charges de production, les procédures et paramètres d'exploitation, les documents qualités et les fiches produits.
- Dossier technique de l'installation comprenant : les notices techniques des matériels, les procédures d'utilisation de ces matériels, le dossier de maintenance, les schémas de l'installation et des réseaux.
- Dossier de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement.
- Equipe de production
- Documents de suivi

Autonomie : Autonomie totale

RESULTATS ATTENDUS:

- Les procédures de démarrage, de conduite et d'arrêt de l'installation sont respectées.
- La mise en sécurité de l'appareillage est réalisée en cas de danger.
- La conformité de l'enchaînement des phases avec le protocole de fabrication est respectée.
- Le suivi et la consignation des paramètres de fabrication sont effectués.
- Les anomalies sont constatées. Les causes sont analysées et une décision adaptée d'intervention est apportée.
- Les équipements de protection collective et individuelle sont correctement utilisés.
- Les moyens concourant à assurer la sécurité, la prévention des risques professionnels, la qualité des produits, la protection des matériels et celle de l'environnement sont mis en oeuvre.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 2: Conduite

TACHES:

T 2-4 Participer au contrôle de qualité des matières premières, produits en cours et produits finis.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Equipements de protection collective et individuelle
- Produits aux différents stades de fabrication.
- Fiches d'identification des produits.
- Etiquetage.
- Fiches de données de sécurité et consignes de sécurité
- Procédures d'échantillonnage
- Matériels de prélèvement
- Procédures de contrôle
- Matériels et réactifs nécessaires pour réaliser le contrôle
- Fiches techniques des appareils utilisés
- Documents d'enregistrements à remplir
- Spécifications

Autonomie : Autonomie partielle sous le contrôle des responsables habilités.

RESULTATS ATTENDUS:

- Les produits tout au long de la production sont correctement identifiés.
- L'étiquetage des produits est conforme.
- Les procédures sont respectées.
- Les contrôles sont réalisés correctement.
- Les résultats sont enregistrés.
- Un résultat hors spécifications est repéré.
- Les procédures adaptées en cas de non-conformité sont mises en oeuvre.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 2: Conduite

TACHES:

T 2-5 Contribuer au nettoyage, au rangement et à la décontamination des locaux et des équipements. Participer à l'hygiène générale.

T 2-6 Participer au traitement, au tri et à l'élimination des déchets.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Matériel et produits de nettoyage et de décontamination
- Equipements de protection collective et individuelle
- Etiquetage
- Fiches de données de sécurité
- Consignes de sécurité et procédures de consignation
- Procédures de nettoyage et de décontamination
- Objectifs qualité définis par l'entreprise
- Enregistrements des opérations effectuées
- Résultats des tests et contrôles effectués.
- Réglementation concernant la protection de l'environnement
- Procédures concernant la gestion des effluents

Autonomie : Autonomie partielle

RESULTATS ATTENDUS:

- L'installation est nettoyée ou/et décontaminée selon les procédures et dans le respect des consignes de sécurité.
- L'installation est apte à recevoir une nouvelle production.
- Les effluents et les déchets sont gérés selon les procédures.
- Les documents de suivi sont renseignés.
- Le rangement de l'espace de travail est en conformité avec les conditions d'hygiène et de sécurité.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 3: Maintenance

TACHES:

- T 3-1 Effectuer l'entretien courant préventif . Détecter des anomalies de fonctionnement du matériel et des équipements. Faire un premier diagnostic.
- T 3-2 Préparer les matériels et équipements aux opérations de maintenance dans le respect des procédures de consignation et de prévention des risques professionnels.
- T 3-3 Exécuter ou faire exécuter la maintenance curative de niveau 1 et 2 dans le cadre des habilitations.
- T 3-4 Suivre des opérations de maintenance en relation avec les intervenants et les services spécialisés.
- T 3-5 Participer à la remise en service, aux essais et réglages dans le respect des procédures de déconsignation et de prévention des risques professionnels.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Installation, machines et matériels
- Outillage spécifique
- Appareils de mesures
- Accès aux différents services de maintenance
- Planning des opérations de maintenance
- Historique des interventions
- Dossier technique de l'installation, des machines et matériels
- Procédures de maintenance
- Procédures d'arrêt et de démarrage de l'installation
- Signalétique
- Equipements de protection collective et individuelle
- Fiches de données de sécurité
- Consignes de sécurité ; procédures de consignation et de déconsignation
- Documents d'enregistrement à remplir

Autonomie : Autonomie partielle sous la responsabilité de la hiérarchie de production en coordination avec les services ou entreprises d'intervention.

RESULTATS ATTENDUS:

- Les contrôles et les opérations de maintenance sont effectués de façon opportune et leurs périodicités respectées.
- Les anomalies sont recensées.
- La décision de l'intervention ou de la demande d'assistance est proposée et argumentée.
- Les procédures de maintenance sont exécutées et suivies rigoureusement dans le respect des consignes de sécurité et des procédures de consignation/déconsignation.
- L'assistance aux intervenants et aux services spécialisés est assurée lors des opérations de maintenance.
- Les enregistrements sont correctement indexés et archivés.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 4: Gestion de production

TACHES:

T 4-1 Participer au suivi des consommations et à la gestion des approvisionnements.

T 4-2 Mettre en forme, exploiter et diffuser les résultats de production.

T 4-3 Mémoriser et archiver des résultats d'exploitation d'une production.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Situation des approvisionnements et des stocks
- Fiches de sorties des stocks
- Fiches de production
- Dossier d'archivage
- Outils informatiques (logiciels , GPAO)

Autonomie : Autonomie partielle

RESULTATS ATTENDUS:

- Les besoins sont évalués et transmis aux services compétents.
- Les fiches de sorties de stocks sont correctement renseignées.
- Les résultats de production sont analysés et commentés en fonction des objectifs (quantité, qualité,...).
- L'archivage et la traçabilité des documents sont assurés afin de pouvoir retrouver l'historique d'une production.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 5 : Prévention des risques professionnels et protection de l'environnement

TACHES:

T 5-1 Identifier les risques liés à la conduite et participer à leur évaluation.

T 5-2 Veiller à la pérennité des mesures de prévention ainsi qu'à la mise en oeuvre des équipements de protection collective, à la vérification et au port des équipements de protection individuelle adaptés.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Installation en fonctionnement ou à l'arrêt
- Appareils de mesures, d'analyse, de détection et d'alarme
- Matériel de maintenance utilisable
- Equipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques
- Matériel de premier secours et de lutte contre l'incendie
- Equipement de protection individuelle destiné aux secours aux victimes, à la lutte contre le sinistre ou à l'évacuation
- Systèmes de communication et de transmission des informations propres à l'entreprise
- Médecine du travail, Services prévention
- Dossier technique de l'installation
- Dossier et procédures de maintenance
- L'étiquetage et la signalétique
- Fiches de données de sécurité et fiches de poste
- Consignes de sécurité
- Procédures opératoires précisant les risques induits par les dérives ou anomalies prévisibles
- Les rôles, fonctions, limites d'efficacité, consignes d'utilisation et de maintenance des équipements de protection collective et individuelle
- Procédures de stockage, de gestion des effluents et de traitement des sous-produits et des déchets
- Les conduites à tenir en cas de dysfonctionnement, les consignes en cas d'alerte (éventuel plan d'opération interne), les consignes et plans d'évacuation
- Les textes réglementaires, les documents généraux de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement, les documents du CHSCT

Autonomie : Autonomie partielle

RESULTATS ATTENDUS:

- L'identification et le repérage d'une situation dangereuse lors de la conduite, à l'occasion de l'utilisation d'un produit, d'une opération de maintenance, d'un dysfonctionnement sont effectués. Les éléments d'évaluation des risques que lui procure son rôle sur le terrain sont formalisés et transmis à la hiérarchie.
- Les équipements de détection et de protection collective et individuelle sont utilisés correctement et à bon escient. Le choix des équipements de protection individuelle est adapté. Ces équipements sont maintenus en bon état de fonctionnement et disponibles.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 5 : Prévention des risques professionnels et protection de l'environnement

TACHES:

- T 5-3 Appliquer les procédures de stockage, de traitement et de gestion des effluents et déchets.
- T 5-4 Intervenir dans les limites prévues et alerter.
- T 5-5 Favoriser l'intégration et la mise en oeuvre des mesures de prévention et de protection au poste de travail. Participer à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.
- T 5-6 Contribuer à la sensibilisation et à la formation à la sécurité ainsi qu'à la protection de l'environnement.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- identiques à 5-1 et 5-2

Autonomie : Autonomie partielle

RESULTATS ATTENDUS:

- Les procédures de stockage, de traitement et de gestion des effluents et des déchets sont appliquées.
- Les consignes et les instructions sont respectées. Le comportement est adapté en cas d'incident, d'accident ou de sinistre.
- Les informations provenant du terrain sont transmises aux acteurs de la prévention et de la protection de l'environnement dans l'entreprise. L'intégration des nouvelles mesures est facilitée et des propositions sont émises pour améliorer la maîtrise des risques, les conditions de travail et la protection de l'environnement.
- Les connaissances et comportements de base concernant la prévention des risques professionnels et la protection de l'environnement sont transmis aux opérateurs dans le cadre d'un tutorat ou de l'encadrement d'une équipe.

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FONCTION 6: Communication et animation

TACHES:

- T 6-1 Participer à l'information et aux transferts des savoir-faire auprès des membres de l'équipe de production.
- T 6-2 Traiter et transmettre les informations en utilisant les moyens techniques de communication propres à l'entreprise.
- T 6-3 Animer l'équipe de production et rendre compte. Présenter des propositions d'amélioration argumentées.
- T 6-4 Etre acteur dans les actions d'accueil et de formations au poste des nouveaux arrivants.

CONDITIONS D'EXERCICE:

Moyens et ressources :

- Dossier de production comprenant : le cahier des charges de production, les procédures et paramètres d'exploitation, les documents qualités et les fiches produits
- Dossier technique de l'installation comprenant : les notices techniques des matériels, les procédures d'utilisation de ces matériels, le dossier de maintenance, les schémas de l'installation et des réseaux
- Dossier de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement
- Organigramme formalisé de l'entreprise
- Document de liaison stagiaire-tuteur
- Fiches d'amélioration
- Documents de suivi
- Logiciels et systèmes informatiques (traitement texte, tableur,)
- Groupes de travail

Autonomie : Autonomie partielle

RESULTATS ATTENDUS:

- Transmettre les informations et les consignes aux personnes concernées en utilisant les langages et les supports appropriés.
- Présenter à l'équipe le programme de travail et son organisation. Communiquer un compte-rendu d'activité à la hiérarchie, assurer l'interface avec les autres services.
- Contribuer avec l'équipe à l'amélioration des conditions de travail et à l'organisation.
- Assurer l'accueil, l'information et la formation des nouveaux arrivants.

MISE EN RELATION DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

